

CORPORATION FIERA CAPITAL

ANNEXE 51-102A4

DÉCLARATION D'ACQUISITION D'ENTREPRISE

CORPORATION FIERA CAPITAL
ANNEXE 51-102A4
DÉCLARATION D'ACQUISITION D'ENTREPRISE

Rubrique 1 – Identification de la société

1.1 Dénomination et adresse de la société

CORPORATION FIERA CAPITAL (« Fiera Capital » ou la « Société »)
1501, avenue McGill College
Bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3M8

1.2 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples informations au sujet de la présente déclaration et de l'acquisition importante décrite dans les présentes, veuillez communiquer avec :

Violaine Des Roches
Vice-présidente principale, chef de la direction des affaires juridiques et chef de la conformité et secrétaire générale
514 954-3750

Rubrique 2 – Détail de l'acquisition

2.1 Nature de l'entreprise acquise

Le 31 mai 2018, Fiera Capital a acquis les activités de CGOV Asset Management (« **CGOV** »), une société de gestion de placement de l'Ontario spécialisée dans les services aux investisseurs fortunés et institutionnels, dont les actifs sous gestion se chiffraient à environ 5,0 G\$ au 31 mars 2018.

2.2 Date d'acquisition

Le 31 mai 2018 (la « **date de clôture** »).

2.3 Contrepartie

Le 31 mai 2018, la Société a acquis la quasi-totalité des actifs et repris certains passifs de CGOV. Le prix d'achat de CGOV totalise 114 200 000 \$ CA, sous réserve des rajustements de prix postérieurs à la clôture et compte tenu d'un ajustement du fonds de roulement net. À la date de clôture, une somme de 48 200 000 \$ CA a été payée au comptant au vendeur et une somme de 66 000 000 \$ CA a été versée au vendeur par l'entremise de l'émission d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A de Fiera Capital (les « actions de catégorie A »), ce qui représente 5 541 561 actions de catégorie A en fonction d'un prix d'émission de 11,91 \$ CA, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto pour les dix jours de bourse consécutifs se terminant le dernier jour de bourse complet avant la date de la signature de la convention d'achat d'actifs. À la suite de l'établissement de l'ajustement du fonds de roulement net, la Société a payé au vendeur une somme supplémentaire de 3 448 150 \$ CA.

Du nombre total d'actions de catégorie A émises au vendeur, 4 617 783 actions de catégorie A ont été entières et seront remises au vendeur sur une période de cinq ans suivant la clôture de l'opération, sous réserve de certaines conditions, comme suit : 419 064 actions de catégorie A seront libérées 18 mois après la date de clôture et 2 519 231, 839 744 et 839 744 actions de catégorie A seront remises au vendeur au troisième, au quatrième et au cinquième anniversaire de la date de clôture, respectivement. Les 923 778 actions de catégorie A restantes émises au vendeur à la clôture sont également entières à titre de contrepartie éventuelle et seront remises au vendeur à la cinquième date anniversaire de la clôture, pourvu que la Société ait conservé, à la fin de la période de quatre ans suivant la clôture de l'opération, au moins 80 % des actifs sous gestion de clients institutionnels qu'avait CGOV à la date de la signature de la convention d'achat d'actifs. Des dividendes peuvent être versés sur les actions de catégorie A entières.

La Société a financé la partie réglée au comptant du prix d'achat au moyen de sa facilité de crédit renouvelable non garantie.

2.4 Effet sur la situation financière

Fiera Capital intégrera les activités de CGOV à ses activités canadiennes et, ce faisant, elle s'attend à réaliser des synergies. Étant donné l'importante clientèle de CGOV en Ontario et dans l'Ouest canadien, la masse critique atteinte par suite de la transaction confère à Fiera Capital une force concurrentielle dans le segment très recherché des investisseurs fortunés à l'échelle canadienne.

Pour l'heure, Fiera Capital n'a pas de plans officiels ni de projets de modifications en profondeur des affaires de Fiera Capital ou de CGOV (structure d'entreprise, personnel ou direction) qui se répercuteraient sur la performance financière et la situation financière de Fiera Capital, hormis l'incidence de l'apport des résultats d'exploitation de CGOV aux résultats financiers consolidés de Fiera Capital pour les périodes de présentation de l'information financière se terminant après la date d'acquisition.

Veuillez vous reporter à l'état consolidé résumé intermédiaire pro forma du résultat net de Fiera Capital pour le trimestre clos le 31 mars 2018 et à l'état consolidé résumé pro forma du résultat net de Fiera Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquels tiennent compte de l'acquisition comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2017. Les états pro forma susmentionnés sont joints aux présentes à l'Annexe C.

2.5 Évaluations antérieures

Sans objet.

2.6 Parties à l'opération

Aucune personne informée, aucune personne ayant des liens avec Fiera Capital ni aucun membre du même groupe que celle-ci n'était partie à la transaction d'acquisition, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après.

À la date de clôture de la transaction, le vendeur a accordé à Fiera Capital S.E.C. une option lui permettant d'acheter les actions de catégorie A de Fiera émises au vendeur à leur valeur de marché à la date d'exercice de l'option, en échange de parts de Fiera Capital S.E.C. Cet achat serait dispensé de l'application des exigences applicables relatives aux offres publiques d'achat aux termes de la dispense pour contrats de gré à gré.

M. Jean-Guy Desjardins, président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital, contrôle indirectement Fiera Holdings Inc., unique commandité de Fiera Capital S.E.C. Fiera Holdings Inc., en qualité de commandité de Fiera Capital S.E.C., détermine l'exercice des droits de vote rattachés aux actions de Fiera Capital détenues par Fiera Capital S.E.C.

2.7 Date de la déclaration

Le 14 août 2018

Rubrique 3 – États financiers et autre information

Par application des dispositions de la Partie 8 du Règlement 51-102, l'information financière suivante est présentée aux annexes A, B et C ci-jointes et fait partie de la présente déclaration :

a) les états financiers audités de CGOV au 31 août 2017 et au 31 août 2016 et pour les exercices clos à ces dates, et le rapport de l'auditeur indépendant y afférent. Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »);

b) les états financiers intermédiaires de CGOV au 28 février 2018 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date (non audités). Ces états financiers ont été établis conformément aux IFRS;

c) les états consolidés résumés pro forma non audités du résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2018 et l'exercice clos le 31 décembre 2017.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

La présente déclaration d'acquisition d'entreprise contient des déclarations prospectives portant sur des événements futurs ou sur la performance future qui reflètent les attentes ou les opinions de la direction quant aux événements futurs, notamment la conjoncture économique et commerciale ainsi que la croissance, les résultats d'exploitation, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de Fiera Capital. Les déclarations prospectives peuvent comprendre des commentaires au sujet des objectifs de Fiera Capital, des stratégies mises en œuvre pour atteindre ces objectifs et des résultats financiers attendus (y compris en ce qui concerne la gestion des risques). Ces déclarations reflètent les opinions actuelles de la direction et sont fondées sur les informations dont elle dispose en ce moment. On reconnaît habituellement les déclarations prospectives à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « estimer », « pourrait augmenter », « pourrait varier », « éventuel », « continu », « objectif », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent un grand nombre d'hypothèses, d'incertitudes et de risques inhérents, tant généraux que particuliers, ainsi que le risque que les prévisions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Il ne faut pas se fier indûment aux déclarations prospectives, puisque les résultats et faits réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions qui y sont exprimées en raison d'importants facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Fiera Capital. Ces facteurs comprennent, notamment, la capacité de Fiera Capital de conserver sa clientèle existante et d'attirer de nouveaux clients, sa dépendance vis-à-vis d'un grand client et de la convention relative aux ASG (telle qu'elle est définie dans la notice annuelle de Fiera datée du 22 mars 2018), la

capacité de Fiera Capital de recruter du personnel clé et de le conserver, la capacité de Fiera Capital de gérer sa croissance et de réussir l'intégration des entreprises dont elle fait l'acquisition, la concurrence dans son secteur d'activité, sa capacité de gérer les conflits d'intérêts, les changements touchant le secteur de la gestion de placements, dont des replis des marchés des capitaux ou une conjoncture économique défavorable au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni ou à l'échelle mondiale, les sanctions imposées par les autorités de réglementation ou le tort pouvant être fait à sa réputation par suite d'erreurs ou d'inconduite de membres de son personnel, les risques liés aux questions réglementaires et aux litiges et la capacité de Fiera Capital de gérer ces risques, le manquement de tiers à leurs obligations à l'égard de Fiera Capital et de ses sociétés affiliées, l'évolution des lois et règlements au Canada et ailleurs et l'incertitude liée aux lois fiscales, les risques liés à la gestion des actifs sous gestion et le rendement des placements de Fiera Capital, la dilution éventuelle du capital social, l'incidence et les conséquences de l'endettement de Fiera Capital, l'évolution des cours du change et les autres facteurs décrits sous la rubrique Facteurs de risque de la notice annuelle de la Société datée du 22 mars 2018 ou dans d'autres documents que dépose périodiquement la Société auprès des autorités compétentes en valeurs mobilières.

La liste des facteurs importants énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres intervenants sont invités à étudier attentivement les facteurs précités, les autres incertitudes et les événements potentiels au moment de se fier aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions ayant trait à Fiera Capital et à ses titres. Fiera Capital ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives verbales ou écrites qui pourraient être faites de temps à autre par elle ou en son nom pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois applicables l'exigent. Les déclarations prospectives formulées dans la présente déclaration sont fondées sur les opinions actuelles de Fiera Capital, et les résultats réels sont incertains. Les lecteurs doivent tenir compte des facteurs qui précèdent dans le cadre de l'examen de la présente déclaration et de toute autre information communiquée par Fiera Capital.

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur Fiera Capital, y compris sa notice annuelle datée du 22 mars 2018, sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A

États financiers audités de CGOV au 31 août 2017 et au 31 août 2016 et pour les exercices clos à ces dates, et rapport de l'auditeur indépendant y afférent

CGOV Asset Management

États financiers

31 août 2017 et 31 août 2016



Le 25 juillet 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux commanditaires de CGOV Asset Management

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CGOV Asset Management, qui comprennent les états de la situation financière au 31 août 2017 et au 31 août 2016, et les états du résultat net et du résultat global, les états du capital des commanditaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CGOV Asset Management au 31 août 2017 et au 31 août 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

CGOV Asset Management

États de la situation financière

Au 31 août 2017 et au 31 août 2016

	2017 \$	2016 \$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	2 848 609	2 128 849
Créances clients	3 811 542	3 411 950
Charges payées d'avance	83 040	85 463
Titres négociables (note 8)	39 699	37 387
	6 782 890	5 663 649
Immobilisations corporelles (note 4)		
	80 210	87 262
	6 863 100	5 750 911
Passif		
Passif courant		
Dettes fournisseurs et charges à payer	444 783	425 592
Capital des commanditaires		
	6 418 317	5 325 319
	6 863 100	5 750 911

Approuvé au nom de la société en commandite

(signé) Ted Ecclestone commanditaire

(signé) Henry Kim commanditaire

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CGOV Asset Management

États du résultat net et du résultat global

Pour les exercices clos le 31 août 2017 et le 31 août 2016

	2017 \$	2016 \$
Produits des activités ordinaires		
Frais de conseil (note 8)	21 103 885	18 149 983
Intérêts et dividendes	6 043	3 755
	<u>21 109 928</u>	<u>18 153 738</u>
Charges		
Salaires et avantages	1 454 719	1 656 325
Frais de conseil en technologie et frais de maintenance	381 862	350 876
Loyers et frais d'occupation	342 957	301 178
Frais liés à la recherche sur les placements et frais d'opérations	281 831	315 238
Frais liés aux bureaux	175 305	176 195
Frais de déplacement	135 449	111 490
Honoraires juridiques et honoraires d'audit	60 313	95 382
Marketing et publicité	261 414	226 025
Services-conseils	92 249	80 562
Dons (note 8)	100 450	81 797
Honoraires et montants à payer	135 013	142 757
Amortissement	18 581	37 762
Assurance	76 504	70 593
Intérêts et charges bancaires (recouvrement)	5 675	(25)
	<u>3 522 322</u>	<u>3 646 155</u>
Moins : Charges recouvrées (note 8)	76 600	76 600
	<u>3 445 722</u>	<u>3 569 555</u>
Résultat d'exploitation	<u>17 664 206</u>	<u>14 584 183</u>
Résultat et résultat global pour l'exercice	<u>17 664 206</u>	<u>14 584 183</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CGOV Asset Management

États du capital des commanditaires

Pour les exercices clos le 31 août 2017 et le 31 août 2016

	2017 \$	2016 \$
Capital – à l’ouverture de la période	5 325 319	4 365 596
Résultat et résultat global de la période	17 664 206	14 584 183
Prélèvements pour la période	(16 571 208)	(13 624 460)
Capital – à la clôture de la période	<u>6 418 317</u>	<u>5 325 319</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CGOV Asset Management

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 31 août 2017 et le 31 août 2016

	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Résultat d'exploitation pour l'exercice	17 664 206	14 584 183
Ajustement pour tenir compte de ce qui suit :		
Amortissement	18 581	37 762
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients	(399 592)	(460 566)
Charges payées d'avance	2 424	4 635
Titres négociables	(2 313)	(1 928)
Dettes fournisseurs et charges à payer	19 192	64 355
	<u>17 302 498</u>	<u>14 228 441</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(11 529)	(24 200)
Activités de financement		
Prélèvements des commanditaires	<u>(16 571 209)</u>	<u>(13 624 460)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	719 760	579 781
Trésorerie et équivalents de trésorerie – ouverture de l'exercice	<u>2 128 849</u>	<u>1 549 068</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie – clôture de l'exercice	<u>2 848 609</u>	<u>2 128 849</u>
Information complémentaire		
Intérêts et dividendes reçus	3 589	1 863

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1 Généralités

CGOV Asset Management (la « société en commandite ») est une société en commandite sans personnalité morale, constituée en vertu des lois de la province d'Ontario le 1^{er} juillet 1995. La société en commandite a été constituée pour fournir des services de conseils en placement, de gestion de portefeuille et de conseils d'investissements généraux aux investisseurs. La société en commandite est inscrite auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en tant que gestionnaire de portefeuille, courtier sur le marché dispensé et gestionnaire de fonds de placement. Le siège social de la société en commandite est situé au 21, Bedford Road, Suite 300, Toronto (Ontario) M5R 2J9.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers le 25 juillet 2018.

2 Mode de présentation et changement de référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers ne comprennent pas les autres actifs, passifs, produits des activités ordinaires ou charges des commanditaires ni les passifs de ces derniers au titre de l'impôt sur le résultat de la société en commandite. Ces impôts sur le résultat, le cas échéant, constituent des passifs pour chacun des commanditaires.

3 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par la société en commandite sont résumées ci-après.

Base d'évaluation

Les états financiers de la société en commandite ont été préparés au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Utilisation d'estimations

L'établissement des présents états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations fournies à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations reposent sur l'information disponible à la date de publication des états financiers. Les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations.

Constatation des produits des activités ordinaires

La société en commandite touche des frais de conseil pour les services de gestion qu'elle fournit à l'égard des comptes distincts, ainsi que pour la gestion de ses fonds de placement. Les frais de conseil des comptes distincts correspondent à un pourcentage de la juste valeur du compte distinct et sont calculés sur une base trimestrielle ou mensuelle. En ce qui a trait aux fonds de placement, les frais de conseil sont calculés conformément à la notice d'offre du fonds, mais reposent d'ordinaire sur l'actif net du fonds.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût diminué du cumul des amortissements. La société en commandite calcule l'amortissement de ses immobilisations corporelles selon les taux annuels et modes qui suivent :

Matériel et mobilier de bureau	solde dégressif (20 %)
Matériel informatique	solde dégressif (30 %)
Améliorations locatives	mode linéaire sur cinq ans
Matériel téléphonique	solde dégressif (20 %)
Œuvres d'art	non amorties

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de ces contrats (déduction faite de tout incitatif reçu du bailleur) sont imputés aux états du résultat net selon le mode linéaire sur la période visée par le contrat de location.

Instruments financiers

Les actifs financiers peuvent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme étant détenus jusqu'à l'échéance, en tant que prêts et créances ou comme étant disponibles à la vente, tandis que les passifs financiers peuvent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les autres passifs. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, l'évaluation ultérieure dépend du classement de chaque instrument dans les états financiers.

Les catégories des actifs financiers et passifs financiers de la société en commandite se détaillent comme suit :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts en trésorerie et de dépôts à terme en instruments du marché monétaire assortis d'échéances d'au plus trois mois.

- Titres négociables

La société en commandite désigne tous ses titres négociables à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres négociables désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière, les variations de la juste valeur étant présentées dans les états du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Les titres cotés sont évalués selon le dernier cours en vigueur. Les parts des fonds de placement sont évaluées selon la valeur liquidative présentée. Les titres non cotés sont évalués selon les sources d'information disponibles et les techniques d'évaluation couramment utilisées, principalement au moyen de données d'entrées observables.

Les transactions sur des titres négociables sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et pertes réalisés et latents découlant des transactions sur des titres négociables sont calculés selon le coût moyen.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un titre négociable, ce qui comprend les honoraires et les commissions à verser aux agents, aux conseillers, aux courtiers, les droits à payer aux organismes de réglementation et aux bourses de valeurs ainsi que les taxes et droits de transfert. Ces coûts sont passés en charges et sont inclus aux états du résultat net.

La société en commandite classe dans la hiérarchie de la juste valeur les placements qui sont évalués à la juste valeur, en fonction des données d'entrée qu'elle utilise pour calculer la juste valeur. La hiérarchie se résume comme suit :

- Niveau 1 – cours non ajustés à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs identiques;
 - Niveau 2 – données d'entrées observables directement ou indirectement autres que les cours inclus dans le niveau 1, tels que les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs identiques ou similaires;
 - Niveau 3 – données d'entrées liées aux actifs qui ne sont pas fondées sur les données de marché observables.
- Autres instruments financiers

Tous les autres instruments financiers sont classés en tant que prêts et créances ou autres passifs financiers, s'il y a lieu, et sont comptabilisés au coût amorti. En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable de ces autres actifs financiers et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur.

CGOV Asset Management

Notes annexes

31 août 2017 et 31 août 2016

4 Immobilisations corporelles

	Matériel et mobiliier de bureau \$	Matériel informatique \$	Améliorations locatives \$	Matériel téléphonique \$	Œuvres d'art \$	Total \$
Exercice clos le 31 août 2016						
Coût	184 544	629 632	453 612	60 489	15 552	1 348 829
Moins : Cumul des amortissements	160 224	599 308	453 612	48 422	-	1 261 566
Valeur comptable nette	29 320	30 324	-	12 067	15 552	87 263
Exercice clos le 31 août 2017						
Valeur comptable nette à l'ouverture	29 320	30 324	-	12 067	15 552	87 263
Entrées	10 460	1 069	-	-	-	11 529
Moins : Amortissement pour l'exercice	6 910	9 258	-	2 414	-	18 582
Valeur comptable nette à la clôture	32 870	22 135	-	9 653	15 552	80 210
Exercice clos le 31 août 2017						
Coût	200 004	630 701	453 612	60 489	15 552	1 360 358
Moins : Cumul des amortissements	167 134	608 566	453 612	50 836	-	1 280 148
Valeur comptable nette	32 870	22 136	-	9 653	15 552	80 210

5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2017 \$	2016 \$
Trésorerie	2 448 162	1 054 393
Instruments du marché monétaire	400 447	1 074 456
	2 848 609	2 128 849

La société en commandite dispose d'une facilité de crédit à vue renouvelable d'un montant maximal de 250 000 \$ (250 000 \$ en 2016). La facilité porte intérêt à un taux préférentiel majoré de 0,25 % (taux préférentiel majoré de 0,25 % en 2016), est remboursable à vue et est garantie par une cession générale de créances et par un contrat de sûreté générale. Aucun prélèvement n'a été effectué sur la facilité de crédit à vue renouvelable au cours des exercices 2017 et 2016.

CGOV Asset Management

Notes annexes

31 août 2017 et 31 août 2016

6 Engagements

La société en commandite a des engagements aux termes d'un contrat de location simple relativement à la location de bureaux. Les loyers annuels minimums futurs approximatifs de ces bureaux se détaillent comme suit :

	\$
2018	341 294
2019	341 294
2020	341 294
2021	255 971

La société en commandite a des engagements aux termes de contrats de location simple relativement aux services et logiciels de technologie de l'information. Les paiements minimums futurs approximatifs se détaillent comme suit :

	\$
2018	56 072
2019	134 573
2020	134 573
2021	78 500

7 Garantie d'une institution financière

La société en commandite a obtenu un engagement à l'égard d'une garantie d'une institution financière assortie d'une durée d'un an pour une prime de 16 970 \$ (15 500 \$ en 2016). La couverture se détaille comme suit :

Durée	Du 15 août 2017 au 15 août 2018
Limite	14 200 000 \$
Franchise	100 000 \$

8 Transactions avec des parties liées

La société en commandite compte dix commanditaires. Les commanditaires détenant au moins 67 % des parts émises et en circulation ont le pouvoir de modifier la composition de la société en commandite, notamment le nombre de commanditaires, les changements aux activités, la restructuration et les interactions avec les parties liées. Toutes les décisions liées à l'exploitation sont prises par le conseil des commanditaires, à savoir un groupe composé de trois à huit membres élus pour un mandat de deux ans et du commanditaire-gestionnaire élu pour un mandat de quatre ans par les commanditaires détenant au moins 67 % des parts émises et en circulation. Tous les membres du conseil ont droit de vote, à raison d'une voix par membre, à l'égard de toute question, résolution ou point traité.

Frais de conseil

Les frais de conseil comprennent les honoraires de gestion touchés par la société en commandite à titre de gestionnaire de placements. Une partie de ces honoraires est recouvrée à partir des fonds de placement suivants : CGOV Balanced Fund, CGOV Total Equity Fund, CGOV Fixed Income Fund, CGOV Dividend Fund, CGOV Focus 15 Fund, CGOV US Equity Fund, CGOV Global Equity Fund, CGOV Canadian Equity Fund et CGOV Short-term Fixed Income Fund. La société en commandite est le gestionnaire de ces fonds. La partie résiduelle des honoraires est recouvrée directement à partir des soldes en trésorerie des clients. Les frais de conseil touchés par le groupe de fonds de la société en commandite sont gagnés conformément à leurs documents de placement respectifs.

Recouvrement de charges

Les charges recouvrées au cours de l'exercice s'élevant à 76 600 \$ (76 600 \$ en 2016) englobent les frais d'exploitation et d'administration recouverts par la société en commandite auprès des fonds de placement que gère la société en commandite.

Dons

Au cours de l'exercice, la société en commandite a donné 72 150 \$ (64 397 \$ en 2016) à The CGOV Foundation. Deux des commanditaires de la société en commandite sont administrateurs de The CGOV Foundation.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont rémunérés au moyen de prélèvements et ne reçoivent ni salaire ni avantage de la part de la société en commandite. Ces transactions s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont évaluées au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Titres négociables

Les titres négociables au 31 août 2017 comprenaient un placement de 39 699 \$ (37 387 \$ en 2016) dans le CGOV Canadian Equity Fund.

9 Capital des commanditaires

Le 10 août 2017, CGOV a racheté la totalité des parts de société en commandite de CGOV détenues par Greener Partnership Inc. pour un montant de 3 247 385 \$. Ces parts ont toutes été redistribuées parmi les autres sociétés commanditaires au même prix de transaction. Le solde résiduel de capital de Greener Partnership Inc. a été redistribué aux comptes de capital des commanditaires restants au pro rata du résultat net distribué au cours de l'exercice.

10 Gestion du capital

La société en commandite considère que son capital est le capital des commanditaires. La société en commandite gère sa structure de capital en surveillant les prélèvements des commanditaires et ses facilités de crédit ou en entreprenant d'autres activités en fonction de ce qu'elle juge approprié selon les circonstances.

Les objectifs de la société en commandite en ce qui a trait à la gestion du capital consistent à respecter les exigences en matière de capitaux réglementaires dans le cadre de son rôle de gestionnaire de portefeuille, de courtier sur le marché dispensé et de gestionnaire de fonds de placement qui l'obligent à s'acquitter de ses obligations financières dans le cours normal des activités et de fournir des rendements adéquats à ses commanditaires par l'intermédiaire de la croissance des actifs sous gestion, ce qui donnera lieu à une hausse des produits tirés des frais de gestion pour la société en commandite. Le Règlement 31-103 exige que les sociétés inscrites surveillent leur fonds de roulement en tout temps et informent dans les plus brefs délais l'autorité principale si le fonds de roulement excédentaire est négatif. Le fonds de roulement excédentaire de la société en commandite a été positif tout au long de l'exercice. La haute direction de la société en commandite est responsable de la gestion du capital. Dans le cours normal des activités, la société en commandite génère des flux de trésorerie d'exploitation adéquats pour répondre à ses besoins en matière de capitaux.

De plus, la société en commandite est assujettie aux clauses restrictives de la facilité d'emprunt renouvelable. Au cours de l'exercice, la société en commandite respectait ces clauses restrictives.

11 Gestion du risque

L'activité de la société en commandite consiste à fournir des services de gestion de placement discrétionnaires à une gamme d'investisseurs institutionnels et de clients du secteur privé. Le principal moteur des résultats d'exploitation est le montant des actifs sous gestion, qui dépend de la rétention des actifs existants et de la capacité de la société en commandite d'attirer de nouveaux actifs, ainsi que les rendements obtenus par le portefeuille sous gestion.

Les instruments financiers de la société en commandite se composent de la trésorerie, des créances clients, des titres négociables ainsi que des dettes fournisseurs et charges à payer. La direction estime que ces instruments financiers n'exposent pas la société en commandite de façon notable aux risques de taux d'intérêt, de crédit, de marché ou de liquidité. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposée la société en commandite découle essentiellement des créances clients liées aux frais de gestion des comptes gérés par la société en commandite. Pour réduire le risque de crédit, la société en commandite facture et recouvre tous les soldes des créances sur une base trimestrielle. La société en commandite est exposée au risque de crédit du fait de ses placements dans des bons du Trésor. Elle réduit le risque de crédit en se limitant à des placements dans des obligations de catégorie investissement du gouvernement fédéral canadien. La société en commandite gère son risque de crédit en limitant son exposition à des clients ou contreparties individuels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société en commandite éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. La société en commandite gère le risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie projetés et réels afin de s'assurer qu'elle dispose toujours des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations lorsqu'elles sont exigibles, et ce, dans des conditions normales ou dans des conditions de crise, et pour ne pas avoir à subir de pertes inacceptables ou risquer de nuire à sa réputation.

Au 31 août 2017, les passifs financiers de la société en commandite s'établissaient à 444 783 \$ (425 592 \$ en 2016) et étaient composés des dettes fournisseurs et charges à payer, lesquelles étaient toutes exigibles dans les 12 mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

- Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société en commandite. La société en commandite est exposée au risque que la valeur des titres libellés en devises fluctue du fait des fluctuations des taux de change. La politique de la société en commandite consiste à ne pas conclure de contrat de couverture.

Aux 31 août 2017 et 2016, la société en commandite ne détenait pas de placements directs importants dans des titres, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ni dans d'autres actifs ou passifs financiers libellés en devises.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les actifs et passifs financiers portant intérêt détenus par la société en commandite exposent celle-ci aux risques associés à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie.

Même si la société en commandite peut investir dans des instruments financiers portant intérêt, la grande majorité de ses actifs et passifs financiers ne portent pas intérêt ou sont à court terme. Par conséquent, la société en commandite n'est pas exposée de façon importante au risque de taux d'intérêt.

- Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), peu importe que ces variations soient causées par des facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments similaires négociés sur un marché ou sur un segment de marché.

Tous les titres présentent un risque de perte de capital. De par ses compétences en gestion de portefeuille et compte tenu du fait que son portefeuille comprend seulement des placements dans des sociétés sous contrôle commun et dans des fonds communs de placement qu'elle gère, la société en commandite est en mesure de surveiller étroitement le risque de marché.

L'autre risque de prix maximum résultant des titres négociables correspond à la juste valeur de tels titres. Les instruments de capitaux propres et les instruments d'emprunt, le cas échéant, de la société en commandite sont exposés à l'autre risque de prix découlant de l'incertitude concernant le prix futur des instruments.

L'autre risque de prix pour la société en commandite a été évalué comme étant négligeable.

12 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 août 2017 et au 31 août 2016, tous les placements de la société en commandite classés à la juste valeur par le biais du résultat net étaient classés au niveau 2.

Au cours des exercices clos le 31 août 2017 et le 31 août 2016, aucun placement n'avait été transféré entre le niveau 1 et le niveau 2.

13 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 23 mars 2018, la société en commandite a conclu un accord aux termes duquel Corporation Fiera Capital, société ouverte cotée à la bourse de Toronto, acquerra les actifs de la société en commandite pour un prix d'achat de 114,2 M\$ dont 42 % doivent être payés en trésorerie à la clôture et 58 %, en actions à droit de vote subalterne de catégorie A de Fiera Capital. La transaction a été conclue le 31 mai 2018.

14 Modifications comptables futures

La société en commandite évalue actuellement l'incidence des nouvelles normes suivantes, publiées ou modifiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), sur ses états financiers.

Norme comptable internationale	Date de publication/date de modification	Date d'entrée en vigueur
Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 9 <i>Instruments financiers</i> (« IFRS 9 »)	24 juillet 2014	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15 <i>Produits tirés de contrats conclus avec des clients</i> (« IFRS 15 »)	28 mai 2014	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> (« IFRS 16 »)	13 janvier 2016	1 ^{er} janvier 2019

L'IASB a publié IFRS 9 qui remplacera les indications actuelles prévues dans IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et modifie en profondeur l'approche à adopter en matière de comptabilité de couverture. Cette nouvelle méthode unique, fondée sur des principes, utilisée pour déterminer le classement des actifs financiers repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Elle se traduit également par une méthode unique de calcul de la perte de valeur appliquée à tous les instruments financiers, ce qui nécessitera une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. La méthode comprend aussi des changements relativement au risque de crédit propre dans le cadre de l'évaluation de passifs qui doivent être comptabilisés à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre de la société en commandite à l'égard de ces passifs ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, toutefois, l'adoption anticipée est autorisée. En outre, il est possible d'appliquer par anticipation les changements relatifs au risque de crédit propre de façon distincte, sans modifier autrement la comptabilisation des instruments financiers. La société en commandite évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9.

IFRS 15 a été publiée par l'IASB et remplacera les indications actuelles prévues par IAS 11 *Contrats de construction* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. IFRS 15 énonce les principes que l'entité doit appliquer pour déterminer le mode de calcul des produits des activités ordinaires et à quel moment ces produits doivent être comptabilisés. La norme repose sur le principe qu'une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à refléter le transfert des biens ou des services aux clients au montant auquel elle estime avoir droit en contrepartie de ces biens ou services. IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société en commandite évalue actuellement l'incidence d'IFRS 15.

CGOV Asset Management

Notes annexes

31 août 2017 et 31 août 2016

IFRS 16 a été publiée par l'IASB et remplacera les indications actuelles prévues par IAS 17 *Contrats de location*. Aux termes d'IFRS 16, les bailleurs doivent comptabiliser une obligation locative reflétant les paiements futurs au titre de contrats de location et un actif au titre du droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée n'est autorisée que si IFRS 15 est adoptée. La société en commandite évalue actuellement l'incidence d'IFRS 16.

ANNEXE B

États financiers intermédiaires de CGOV au 28 février 2018 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date (non audités)

CGOV Asset Management

États financiers intermédiaires
Pour le semestre clos le
28 février 2018

non audité

CGOV Asset Management

États intermédiaires de la situation financière (non audité)

Au 28 février 2018

	28 février 2018	31 août 2017
Actif		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	3 484 556 \$	2 848 609 \$
Créances clients	4 157 010	3 811 542
Charges payées d'avance	21 545	83 040
Titres négociables (note 8)	40 647	39 699
	<u>7 703 758</u>	<u>6 782 890</u>
 Immobilisations corporelles (note 4)	 75 162	 80 210
	<u>7 778 920 \$</u>	<u>6 863 100 \$</u>
 Passif		
Passif courant		
Dettes fournisseurs et charges à payer	387 602 \$	444 783 \$
 Capital des commanditaires	 7 391 318	 6 418 317
	<u>7 778 920 \$</u>	<u>6 863 100 \$</u>

Approuvé au nom de la société en commandite

(signé) Ted Ecclestone commanditaire

(signé) Henry Kim commanditaire

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CGOV Asset Management

États intermédiaires du résultat net et du résultat global (non audité)

Pour le semestre clos le 28 février 2018

	Trimestre clos le 28 février 2018	Trimestre clos le 28 février 2017	Semestre clos le 28 février 2018	Semestre clos le 28 février 2017
Produits des activités ordinaires				
Frais de conseil (note 8)	5 871 539 \$	5 221 549 \$	11 484 684 \$	10 347 371 \$
Intérêts et dividendes	656	2 276	4 503	5 323
	<u>5 872 195</u>	<u>5 223 825</u>	<u>11 489 187</u>	<u>10 352 694</u>
Charges				
Salaires et avantages	339 666	413 114	616 479	742 551
Frais de conseil en technologie et frais de maintenance	85 648	106 076	172 273	185 828
Loyers et frais d'occupation	89 877	91 110	178 105	180 250
Frais liés à la recherche sur les placements et frais d'opérations	15 396	17 977	37 631	29 420
Frais liés aux bureaux	49 264	11 283	106 791	85 083
Frais de déplacement	35 216	50 282	63 623	73 839
Honoraires juridiques et honoraires d'audit	13 218	8 498	15 383	13 723
Marketing et publicité	45 694	70 400	98 556	92 002
Services-conseils	21 407	23 962	42 288	37 883
Dons (note 8)	4 750	17 534	26 133	49 556
Honoraires et montants à payer	121 535	110 024	126 412	112 019
Amortissement	3 786	4 344	5 048	5 791
Assurance	0	515	61 727	59 984
Intérêts et charges bancaires (recouvrement)	821	1 312	(726)	201
	<u>826 278</u>	<u>926 431</u>	<u>1 549 723</u>	<u>1 668 130</u>
Charges recouvrées (note 8)	<u>(19 150)</u>	<u>(19 150)</u>	<u>(38 300)</u>	<u>(38 300)</u>
	<u>807 128</u>	<u>907 281</u>	<u>1 511 423</u>	<u>1 629 830</u>
Résultat d'exploitation	<u>5 065 067</u>	<u>4 316 544</u>	<u>9 977 764</u>	<u>8 722 864</u>
Résultat net et résultat global pour la période	<u>5 065 067 \$</u>	<u>4 316 544 \$</u>	<u>9 977 764 \$</u>	<u>8 722 864 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CGOV Asset Management

États intermédiaires du capital des commanditaires (non audité)

Pour le semestre clos le 28 février 2018

	Semestre clos le 28 février 2018	Semestre clos le 28 février 2017
Capital – à l’ouverture de la période	6 418 317	5 325 319
Résultat et résultat global de la période	9 977 764	8 722 864
Prélèvements pour la période	(9 004 763)	(7 805 792)
Capital – à la clôture de la période	7 391 318	6 242 391

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CGOV Asset Management

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

Pour le semestre clos le 28 février 2018

	Semestre clos le 28 février 2018	Semestre clos le 28 février 2017
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Résultat d'exploitation pour la période	9 977 764 \$	8 722 864 \$
Ajustement pour tenir compte de ce qui suit :		
Amortissement	5 048	5 791
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients	(345 468)	(380 723)
Charges payées d'avance	61 495	63 918
Titres négociables	(948)	(2 716)
Dettes fournisseurs et charges à payer	(57 181)	(57 550)
	9 640 710	8 351 584
Activités d'investissement		
Immobilisations corporelles	-	(4 462)
Activités de financement		
Prélèvements	(9 004 763)	(7 805 792)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour la période	635 947	541 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie – ouverture de la période	2 848 609	2 128 849
Trésorerie et équivalents de trésorerie – clôture de la période	3 484 556 \$	2 670 179 \$
Information complémentaire		
Intérêts et dividendes reçus	4 148 \$	2 557 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1 Généralités

CGOV Asset Management (la « société en commandite ») est une société en commandite sans personnalité morale, constituée en vertu des lois de la Province d'Ontario le 1^{er} juillet 1995. La société en commandite a été constituée pour fournir des services de conseils en placement, de gestion de portefeuille et de conseils d'investissements généraux aux investisseurs. La société en commandite est inscrite auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en tant que gestionnaire de portefeuille, courtier sur le marché dispensé et gestionnaire de fonds de placement. Le siège social de la société en commandite est situé au 21, Bedford Road, Suite 300, Toronto (Ontario) M5R 2J9.

2 Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris International Accounting Standard (« IAS ») 34 *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables présentées dans ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles qui sont indiquées dans les états financiers annuels de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 août 2017. Ces états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 août 2017, qui ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Les états financiers ne comprennent pas les autres actifs, passifs, produits des activités ordinaires ou charges des commanditaires ni les passifs de ces derniers au titre de l'impôt sur le résultat de la société en commandite. Ces impôts sur le résultat, le cas échéant, constituent des passifs pour chacun des commanditaires.

3 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par la société en commandite sont résumées ci-après.

Base d'évaluation

Les états financiers intermédiaires de la société en commandite ont été préparés au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Utilisation d'estimations

L'établissement des présents états financiers intermédiaires conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations fournies à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations reposent sur l'information disponible à la date de publication des états financiers. Les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations.

Constatation des produits des activités ordinaires

La société en commandite touche des frais de conseil pour les services de gestion qu'elle fournit à l'égard des comptes distincts, ainsi que pour la gestion de ses fonds de placement. Les frais de conseil des comptes distincts correspondent à un pourcentage de la juste valeur du compte distinct et sont calculés sur une base trimestrielle ou mensuelle. En ce qui a trait aux fonds de placement, les frais de conseil sont calculés conformément à la notice d'offre du fonds, mais reposent d'ordinaire sur l'actif net du fonds.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût diminué du cumul des amortissements. La société en commandite calcule l'amortissement de ses immobilisations corporelles selon les taux annuels qui suivent :

Matériel et mobilier de bureau	solde dégressif (20 %)
Matériel informatique	solde dégressif (30 %)
Améliorations locatives	mode linéaire sur cinq ans
Matériel téléphonique	solde dégressif (20 %)
Œuvres d'art	non amorties

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de ces contrats (déduction faite de tout incitatif reçu du bailleur) sont imputés à l'état du résultat net selon le mode linéaire sur la période visée par le contrat de location.

Instruments financiers

Les actifs financiers peuvent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme étant détenus jusqu'à l'échéance, en tant que prêts et créances ou comme étant disponibles à la vente, tandis que les passifs financiers peuvent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les autres passifs. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, l'évaluation ultérieure dépend du classement de chaque instrument dans les états financiers.

Les catégories des actifs financiers et passifs financiers de la société en commandite se détaillent comme suit :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts en trésorerie et de dépôts à terme en instruments du marché monétaire assortis d'échéances d'au plus trois mois.

b) Titres négociables

La société en commandite désigne tous ses titres négociables à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres négociables désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière, les variations de la juste valeur étant présentées dans les états du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Les titres cotés sont évalués selon le dernier cours en vigueur. Les parts des fonds de placement sont évaluées selon la valeur liquidative présentée. Les titres non cotés sont évalués selon les sources d'information disponibles et les techniques d'évaluation couramment utilisées, principalement au moyen de données d'entrées observables.

Les transactions sur des titres négociables sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et pertes réalisés et latents découlant des transactions sur des titres négociables sont calculés selon le coût moyen.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un titre négociable, ce qui comprend les honoraires et les commissions à verser aux agents, aux conseillers, aux courtiers, les droits à payer aux organismes de réglementation et aux bourses de valeurs ainsi que les taxes et droits de transfert. Ces coûts sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus aux états du résultat net et du résultat global.

La société en commandite classe dans la hiérarchie de la juste valeur les placements qui sont évalués à la juste valeur, en fonction des données d'entrée qu'elle utilise pour calculer la juste valeur. La hiérarchie se résume comme suit :

- Niveau 1 – cours non ajustés à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrées observables directement ou indirectement autres que les cours inclus dans le niveau 1, tels que les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs identiques ou similaires;
- Niveau 3 – données d'entrées liées aux actifs qui ne sont pas fondées sur les données de marché observables.

c) Autres instruments financiers

Tous les autres instruments financiers sont classés en tant que prêts et créances ou autres passifs financiers, s'il y a lieu, et sont comptabilisés au coût amorti. En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable de ces autres actifs financiers et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur.

4 Immobilisations corporelles

	Matériel et mobilier de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Matériel téléphonique	Oeuvres d'art	Total
Au 31 août 2017						
Coût	200 004	630 701	453 612	60 489	15 552	1 360 358
Moins : Cumul des amortissements	(167 134)	(608 566)	(453 612)	(50 836)	-	(1 280 148)
Valeur comptable nette	32 870	22 136	-	9 653	15 552	80 210
Période close le 28 février 2018						
Valeur comptable nette à l'ouverture	32 870	22 136	-	9 653	15 552	80 210
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Moins : Cumul des amortissements	(2 191)	(2 214)	-	(644)	-	(5 048)
Valeur comptable nette à la clôture	30 678	19 922	-	9 009	15 552	75 162
Au 28 février 2018						
Coût	200 004	630 701	453 612	60 489	15 552	1 360 358
Moins : Cumul des amortissements	(169 326)	(610 779)	(453 612)	(51 479)	-	(1 285 196)

CGOV Asset Management

Notes annexes

28 février 2018

	Matériel et mobilier de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Matériel téléphonique	Oeuvres d'art	Total
Au 31 août 2017						
Valeur comptable nette	30 678	19 922	-	9 009	15 552	75 162

5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La société en commandite dispose d'une facilité de crédit à vue renouvelable d'un montant maximal de 250 000 \$. La facilité porte intérêt à un taux préférentiel majoré de 0,25 %, est remboursable à vue et est garantie par une cession générale de créances et par un contrat de sûreté générale. Aucun prélèvement n'a été effectué sur la facilité de crédit à vue renouvelable au cours de la période.

6 Engagements

La société en commandite a des engagements aux termes d'un contrat de location simple relativement à la location de bureaux. Les loyers annuels minimums futurs approximatifs de ces bureaux se détaillent comme suit :

	\$
2018	341 294
2019	341 294
2020	341 294
2021	255 971

La société en commandite a des engagements aux termes de contrats de location simple relativement aux services et logiciels de technologie de l'information. Les paiements minimums futurs approximatifs se détaillent comme suit :

	\$
2018	56 072
2019	134 573
2020	134 573
2021	78 500

7 Garantie d'une institution financière

La société en commandite a obtenu un engagement à l'égard d'une garantie d'une institution financière assortie d'une durée d'un an pour une prime de 16 970 \$ (15 500 \$ en 2017). La couverture se détaille comme suit :

Durée	Du 15 août 2017 au 15 août 2018
Limite	14 200 000 \$
Franchise	100 000 \$

8 Transactions avec des parties liées

La société en commandite compte dix commanditaires. Les commanditaires détenant au moins 67 % des parts émises et en circulation sont tenus de modifier la composition de la société en commandite, notamment le nombre de commanditaires, les changements aux activités, la restructuration et les interactions avec les parties liées. Toutes les décisions liées à l'exploitation sont prises par le conseil des commanditaires, à savoir un groupe composé de huit à neuf membres élus pour un mandat de deux ans et du commanditaire-gestionnaire élu pour un mandat de quatre ans par les commanditaires détenant au moins 67 % des parts émises et en circulation. Tous les membres du conseil ont droit de vote, à raison d'une voix par membre, à l'égard de toute question, résolution ou point traité.

Frais de conseil

Les frais de conseil comprennent les honoraires de gestion touchés par la société en commandite à titre de gestionnaire de placements. Une partie de ces honoraires est recouvrée à partir des fonds de placement suivants : CGOV Balanced Fund, CGOV Total Equity Fund, CGOV Fixed Income Fund, CGOV Dividend Fund, CGOV Focus 15 Fund, CGOV US Equity Fund, CGOV Global Equity Fund, CGOV Canadian Equity Fund et CGOV Short-Term Fixed Income Fund. La société en commandite est le gestionnaire de ces fonds. La partie résiduelle des honoraires est recouvrée directement auprès des comptes de clients distincts.

Les frais de conseil touchés par le groupe de fonds de la société en commandite sont gagnés conformément à leurs documents de placement respectifs.

Recouvrement de charges

Les charges recouvrées au cours de la période englobent les frais d'exploitation et d'administration recouverts par la société en commandite auprès des fonds de placement que gère la société en commandite.

Dons

Au cours de la période, la société en commandite a donné 21 382 \$ (33 806 \$ en 2017) à The CGOV Foundation. Deux des commanditaires de la société en commandite sont administrateurs de The CGOV Foundation.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont rémunérés au moyen de prélèvements et ne reçoivent ni salaire ni avantage de la part de la société en commandite.

Titres négociables

Les titres négociables au 28 février 2018 comprenaient un placement de 40 647 \$ (36 699 \$ en 2017) dans le CGOV Canadian Equity Fund.

9 Gestion du capital

La société en commandite considère que son capital est le capital des commanditaires. La société en commandite gère sa structure de capital en surveillant les prélèvements des commanditaires et ses facilités de crédit ou en entreprenant d'autres activités en fonction de ce qu'elle juge approprié selon les circonstances.

Les objectifs de la société en commandite en ce qui a trait à la gestion du capital consistent à respecter les exigences en matière de capitaux réglementaires dans le cadre de son rôle de gestionnaire de portefeuille, de courtier sur le marché dispensé et de gestionnaire de fonds de placement qui l'obligent à s'acquitter de ses obligations financières dans le cours normal des activités et de fournir des rendements adéquats à ses commanditaires par l'intermédiaire de la croissance des actifs sous gestion, ce qui donnera lieu à une hausse des produits tirés des frais de gestion pour la société en commandite. Le Règlement 31-103 exige que les sociétés inscrites surveillent leur fonds de roulement en tout temps et informent dans les plus brefs délais l'autorité principale si le fonds de roulement excédentaire est négatif. Le fonds de roulement excédentaire de la société en commandite a été positif tout au long de la période. La haute direction de la société en commandite est responsable de la gestion du capital. Dans le cours normal des activités, la société en commandite génère des flux de trésorerie d'exploitation adéquats pour répondre à ses besoins en matière de capitaux.

De plus, la société en commandite est assujettie aux clauses restrictives de la facilité d'emprunt renouvelable. Au cours de l'exercice, la société en commandite respectait ces clauses restrictives.

10 Gestion du risque

L'activité de la société en commandite consiste à fournir des services de gestion de placement discrétionnaires à une gamme d'investisseurs institutionnels et de clients du secteur privé. Le principal moteur des résultats d'exploitation est le montant des actifs sous gestion, qui dépend de la rétention des actifs existants, de la capacité de la société en commandite d'attirer de nouveaux actifs, ainsi que les rendements obtenus par le portefeuille sous gestion.

Les instruments financiers de la société en commandite se composent de la trésorerie, des montants à recevoir de courtiers, des créances clients, des titres négociables ainsi que des dettes fournisseurs et charges à payer. La direction estime que ces instruments financiers n'exposent pas la société en commandite de façon notable à des risques de taux d'intérêt, de crédit, de marché ou de liquidité. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme, sauf en ce qui a trait aux titres négociables qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposée la société en commandite découle essentiellement des créances clients liées aux frais de gestion des comptes gérés par la société en commandite. Pour réduire le risque de crédit, la société en commandite facture et recouvre tous les soldes des créances sur une base trimestrielle. La société en commandite gère son risque de crédit en limitant son exposition à des clients ou contreparties individuels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société en commandite éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. La société en commandite gère le risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie projetés et réels afin de s'assurer qu'elle dispose toujours

des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations lorsqu'elles sont exigibles, et ce, dans des conditions normales ou dans des conditions de crise, et pour ne pas avoir à subir de pertes inacceptables ou risquer de nuire à sa réputation.

Au 28 février 2018, les passifs financiers de la société en commandite s'établissaient à 387 602 \$ (444 783 \$ au 31 août 2017) et étaient composés des dettes fournisseurs et charges à payer, lesquelles étaient toutes exigibles dans les 12 mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

- **Risque de change**

Le risque de change découle des instruments financiers libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société en commandite. La société en commandite est exposée au risque que la valeur des titres libellés en devises fluctue du fait des fluctuations des taux de change. La politique de la société en commandite consiste à ne pas conclure de contrat de couverture.

Au 28 février 2018 et au 28 février 2017, la société en commandite ne détenait pas de placements directs dans des titres libellés en devises.

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les actifs et passifs financiers portant intérêt détenus par la société en commandite exposent celle-ci aux risques associés à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie.

Même si la société en commandite peut investir dans des instruments financiers portant intérêt, la grande majorité de ses actifs et passifs financiers ne portent pas intérêt ou sont à court terme. Par conséquent, au 28 février 2018 et au 28 février 2017, la société en commandite n'était pas exposée de façon importante au risque de taux d'intérêt.

- **Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), peu importe que ces variations soient causées par des facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments similaires négociés sur un marché ou sur un segment de marché.

Tous les titres présentent un risque de perte de capital. De par ses compétences en gestion de portefeuille et compte tenu du fait que son portefeuille de titres négociables comprend seulement des placements dans des sociétés sous contrôle commun et dans des fonds communs de placement qu'elle gère, la société en commandite est en mesure de surveiller étroitement le risque de marché.

L'autre risque de prix maximum résultant des titres négociables correspond à la juste valeur de tels titres. Les instruments de capitaux propres et les instruments d'emprunt, le cas échéant, de la société en commandite sont exposés à l'autre risque de prix découlant de l'incertitude concernant le prix futur des instruments.

Au 28 février 2018 et au 28 février 2017, la société en commandite n'avait pas d'exposition significative à l'autre risque de prix.

11 Juste valeur des instruments financiers

Au 28 février 2018 et au 28 février 2017, tous les placements de la société en commandite classés à la juste valeur par le biais du résultat net étaient classés au niveau 2.

Au cours des semestres clos le 28 février 2018 et le 28 février 2017, aucun placement n'avait été transféré entre le niveau 1 et le niveau 2.

12 Événement postérieur à la date de clôture

Le 23 mars 2018, la société en commandite a conclu un accord aux termes duquel Corporation Fiera Capital, société ouverte cotée à la bourse de Toronto, acquerra les actifs de la société en commandite pour un prix d'achat de 114,2 M\$ dont 42 % doivent être payés en trésorerie à la clôture et 58 %, en actions à droit de vote subalterne de catégorie A de Fiera Capital. La transaction a été conclue le 31 mai 2018.

13 Modifications comptables futures

La société en commandite évalue actuellement l'incidence des nouvelles normes suivantes, publiées ou modifiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), sur ses états financiers. La société en commandite n'a pas encore déterminé si elle allait adopter de façon anticipée les nouvelles normes ou les normes modifiées.

Norme comptable internationale	Date de publication/ date de modification	Date d'entrée en vigueur
Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 9 <i>Instruments financiers</i> (« IFRS 9 »)	24 juillet 2014	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15 <i>Produits tirés de contrats conclus avec des clients</i> (« IFRS 15 »)	28 mai 2014	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> (« IFRS 16 »)	13 janvier 2016	1 ^{er} janvier 2019

L'IASB a publié IFRS 9 qui remplacera les indications actuelles prévues dans IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et modifie en profondeur l'approche à adopter en matière de comptabilité de couverture. Cette nouvelle méthode unique, fondée sur des principes, utilisée pour déterminer le classement des actifs financiers repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Elle se traduit également par une méthode unique de calcul de la perte de valeur appliquée à tous les instruments financiers, ce qui nécessitera une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. La méthode comprend aussi des changements relativement au risque de crédit propre dans le cadre de l'évaluation de passifs qui doivent être comptabilisés à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre de la société en

commandite à l'égard de ces passifs ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, toutefois, l'adoption anticipée est autorisée. En outre, il est possible d'appliquer par anticipation les changements relatifs au risque de crédit propre de façon distincte, sans modifier autrement la comptabilisation des instruments financiers. La société en commandite a évalué l'incidence d'IFRS 9 et adéterminé que son adoption n'aurait aucune incidence sur le capital des commanditaires.

IFRS 15 a été publiée par l'IASB et remplacera les indications actuelles prévues par IAS 11 *Contrats de construction* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. IFRS 15 énonce les principes que l'entité doit appliquer pour déterminer le mode de calcul des produits des activités ordinaires et à quel moment ces produits doivent être comptabilisés. La norme repose sur le principe qu'une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à refléter le transfert des biens ou des services aux clients au montant auquel elle s'attend d'avoir droit en contrepartie de ces biens ou services. IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société en commandite a évalué l'incidence d'IFRS 15 et a déterminé que son adoption n'aurait aucune incidence sur le capital des commanditaires.

IFRS 16 a été publiée par l'IASB et remplacera les indications actuelles prévues par IAS 17 *Contrats de location*. Aux termes d'IFRS 16, les bailleurs doivent comptabiliser une obligation locative reflétant les paiements futurs au titre de contrats de location et un actif au titre du droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée n'est autorisée que si IFRS 15 est adoptée. La société en commandite a évalué l'incidence d'IFRS 16 et a déterminé que son adoption n'aurait aucune incidence sur le capital des commanditaires.

ANNEXE C

États consolidés résumés pro forma non audités du résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2018 et l'exercice clos le 31 décembre 2017

État consolidé résumé pro forma non audité du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens, selon les IFRS)

	Fiera Capital	CGOV *	Ajustements pro forma	Chiffres consolidés pro forma
Produits				
Honoraires de gestion	405 056	21 591	-	426 647
Honoraires de performance	34 572	-	-	34 572
Autres revenus	19 468	7	-	19 475
	459 096	21 598	-	480 694
Charges				
Frais de vente et charges générales et administratives (note 4 c)	358 454	3 404	6 157	368 015
Frais des gestionnaires externes	2 176	-	-	2 176
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4 a)	41 110	-	4 867	45 977
Amortissement des immobilisations corporelles	3 817	18	-	3 835
Coûts de restructuration, d'intégration et autres coûts	15 150	-	-	15 150
Frais d'acquisition (note 4 f)	5 434	-	1 763	7 197
	426 141	3 422	12 787	442 350
Résultat avant les éléments qui suivent	32 955	18 176	(12 787)	38 344
 Perte (profit) réalisée sur les placements	(137)	-	-	(137)
Perte sur disposition d'immobilisations incorporelles	371	-	-	371
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	522	-	-	522
Intérêts sur la dette à long terme et autres charges financières (note 4 b)	11 479	5	1 759	13 244
Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat	5 852	-	-	5 852
Résultat avant l'impôt sur le résultat	14 868	18 171	(14 547)	18 492
 Impôt sur le résultat (note 4 d)	4 156	-	2 250	6 406
Résultat net de la période	10 712	18 171	(16 797)	12 086
Résultat net attribuable				
Aux actionnaires de la Société	10 671	-	-	12 045
À la participation ne donnant pas le contrôle	41	-	-	41
	10 712	18 171	(16 797)	12 086
Résultat net par action (note 4 e)				
De base	0,13			0,14
Dilué	0,12			0,13
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
De base	82 258 569		4 617 783	86 876 352
Dilué	87 943 282		5 541 561	93 484 843

* Résultats sur 12 mois de CGOV reconstitués pour la période allant du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017.

État consolidé résumé intermédiaire pro forma non audité du résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2018 (en milliers de dollars canadiens, selon les IFRS)

	Fiera Capital	CGOV *	Ajustements pro forma	Chiffres consolidés pro forma
Produits				
Honoraires de gestion	112 181	5 872	-	118 053
Honoraires de performance	1 470	-	-	1 470
Autres revenus	6 330	1	-	6 331
	119 981	5 872	-	125 853
Charges				
Frais de vente et charges générales et administratives (note 4 c)	97 520	803	1 716	100 038
Frais des gestionnaires externes	367	-	-	367
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4 a)	10 022	-	1 217	11 239
Amortissement des immobilisations corporelles	947	4	-	951
Coûts de restructuration, d'intégration et autres coûts	928	-	-	928
Frais d'acquisition (note 4 f)	3 018	-	-	3 018
	112 802	806	2 933	116 541
Résultat avant les éléments qui suivent	7 179	5 066	(2 933)	9 312
 Perte (profit) réalisée sur les placements	 27	 -	 -	 27
Intérêts sur la dette à long terme et autres charges financières (note 4 b)	4 761	1	440	5 202
Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat	4 467	-	-	4 467
Résultat avant l'impôt sur le résultat	(2 076)	5 065	(3 372)	(383)
Impôt sur le résultat (note 4 d)	17	-	903	920
Résultat net de la période	(2 093)	5 065	(4 276)	(1 304)
Résultat net attribuable				
Aux actionnaires de la Société	(2 193)	-	-	(1 404)
À la participation ne donnant pas le contrôle	100	-	-	100
	(2 093)	5 065	(4 276)	(1 304)
Résultat net par action (note 4 e)				
De base	(0,02)			(0,01)
Dilué	(0,02)			(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
De base	90 164 687		4 617 783	94 782 470
Dilué	90 164 687		5 541 561	95 706 248

* Les résultats trimestriels de CGOV couvrent la période allant du 1^{er} décembre 2017 au 28 février 2018.

Notes annexes

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action.)

1. Acquisition de CGOV Asset Management

Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou la « Société ») a été constituée sous la dénomination Fry & Company (Investment Management) Limited en 1955 en vertu des lois de l'Ontario. La Société est une société de gestion d'actifs d'envergure mondiale qui offre un vaste éventail de solutions de placement traditionnelles et alternatives, et qui est notamment spécialisée et experte en répartition de l'actif. La Société fournit des services de conseil en placement et des services connexes à une clientèle institutionnelle, de gestion privée et d'investisseurs individuels. Aux États-Unis, les services de conseil en placement sont fournis par deux sociétés américaines membres du même groupe que la Société, Fiera Capital Inc. et Bel Air Management, LLC, qui sont inscrites auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») à titre de conseillers en placement. Charlemagne Capital (UK) Limited, société membre du même groupe que la Société, est inscrite auprès de la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni et à titre de conseiller en placement auprès de la SEC, et Charlemagne Capital (IOM) est inscrite auprès de la Isle of Man Financial Services Authority et à titre de conseiller en placement auprès de la SEC. Le bureau principal de la Société est situé au 1501, avenue McGill College, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 3M8. Les actions de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « FSZ ».

Le 31 mai 2018, la Société a acquis la quasi-totalité des actifs et repris certains passifs de CGOV Asset Management (« CGOV »), une société de gestion de placement de l'Ontario spécialisée dans les services aux investisseurs fortunés et institutionnels. Étant donné la clientèle de CGOV en Ontario et dans l'Ouest canadien, la transaction confère à Fiera Capital une force concurrentielle dans le segment des investisseurs fortunés à l'échelle canadienne.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs, la contrepartie d'acquisition totale comprend une somme de 48 200 \$ payée au comptant à la clôture, des actions de catégorie A d'une valeur de 66 000 \$ et un ajustement initial du fonds de roulement net de 3 448 \$, pour une contrepartie totale de 117 648 \$ (l'« acquisition »).

À la clôture de l'opération, 5 541 561 actions de catégorie A, d'une juste valeur de 66 166 \$ d'après le cours de clôture des actions à la date de clôture, ont été émises.

Du nombre total d'actions de catégorie A émises au vendeur, 4 617 783 actions de catégorie A ont été entières et seront remises au vendeur sur une période de cinq ans suivant la clôture de l'opération, sous réserve de certaines conditions, comme suit : 419 064 actions de catégorie A seront libérées 18 mois après la date de clôture et 2 519 231, 839 744 et 839 744 actions de catégorie A seront remises au vendeur au troisième, au quatrième et au cinquième anniversaire de la date de clôture, respectivement.

Les 923 778 actions de catégorie A restantes émises au vendeur à la clôture sont également entières à titre de contrepartie éventuelle et seront remises au vendeur à la cinquième date anniversaire de la clôture, pourvu que la Société ait conservé, à la fin de la période de quatre ans suivant la clôture de l'opération, au moins 80 % des actifs sous gestion de clients institutionnels qu'avait CGOV à la date de la signature de la convention d'achat d'actifs. Des dividendes peuvent être versés sur les actions de catégorie A entières.

Le prix d'achat est assujéti à des rajustements de prix postérieurs à la clôture, notamment un rajustement lié à un fonds de roulement cible, qui a été atteint le 3 août 2018. Après avoir déterminé l'ajustement du fonds de roulement net, la Société a payé au vendeur une somme supplémentaire de 3 448 \$.

La Société a financé la partie réglée au comptant du prix d'achat au moyen de sa facilité de crédit renouvelable non garantie.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés résumés pro forma non audités de Fiera Capital ont été établis par la direction à des fins d'illustration seulement, pour montrer l'incidence de l'acquisition de CGOV décrite à la note 1. Ces états financiers ont été dressés comme si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2017 aux fins des états consolidés résumés pro forma non audités du résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2018 et l'exercice clos le 31 décembre 2017.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

L'acquisition a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises dans les états financiers consolidés résumés pro forma, conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. La répartition provisoire pro forma de la contrepartie a été établie en fonction de la juste valeur de l'actif net acquis, laquelle est fondée sur les meilleures estimations de la direction et prend en compte toute l'information disponible jusqu'à la date de la présente déclaration.

Les états consolidés résumés pro forma non audités du résultat net ne rendent pas compte des événements futurs qui pourraient se produire après l'acquisition, notamment de nouvelles occasions génératrices de produits, les économies découlant des synergies d'exploitation ou les coûts d'intégration. Les états financiers consolidés pro forma non audités ne sont pas conçus pour rendre compte des résultats d'exploitation ou de la situation financière qui auraient existé si l'acquisition avait pris effet aux dates susmentionnées ni des résultats qui pourraient être obtenus dans l'avenir. Les états financiers consolidés résumés pro forma non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés historiques de la Société et de CGOV.

De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés résumés pro forma non audités contiennent tous les ajustements requis pour assurer une présentation fidèle.

État consolidé résumé pro forma non audité du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a été établi d'après les résultats figurant dans les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que dans les états financiers reconstitués de CGOV pour l'exercice clos le 30 novembre 2017. Les résultats reconstitués de CGOV pour la période de 12 mois ont été calculés à l'aide des états financiers audités de l'exercice clos le 31 août 2017, auxquels les résultats du trimestre clos le 30 novembre 2017 ont été ajoutés et desquels les résultats du trimestre clos le 30 novembre 2016 ont été retranchés. L'état du résultat net reconstitué a été établi aux fins des présents états financiers pro forma; il ne correspond pas à la période de présentation de l'information financière visée par les états financiers de CGOV qui sont inclus dans la présente déclaration.

État consolidé résumé intermédiaire pro forma non audité du résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2018

L'état consolidé résumé intermédiaire pro forma non audité du résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2018 a été établi d'après les résultats figurant dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2018 ainsi que dans les états financiers résumés intermédiaires non audités de CGOV pour le trimestre clos le 28 février 2018.

3. Méthodes comptables et présentation

Les états consolidés résumés pro forma non audités du résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2018 et l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été dressés conformément aux méthodes comptables de Fiera Capital décrites à la note 3 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et mises à jour à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018, établis selon les IFRS.

Il convient de remarquer qu'aucun ajustement n'a été nécessaire pour harmoniser les états financiers de CGOV, qui avaient été dressés selon les IFRS, avec les méthodes comptables conformes aux IFRS de la Société.

4. Ajustements consolidés pro forma

Les états financiers consolidés résumés pro forma non audités intègrent les ajustements suivants :

4a) La dotation aux amortissements a été majorée pour rendre compte de l'amortissement supplémentaire découlant de l'augmentation de la juste valeur lors de la répartition du prix d'achat qui a été attribuée aux immobilisations incorporelles de CGOV acquises sur la durée des avantages qui en sont attendus, comme suit :

			Dotation aux amortissements	
			Exercice clos le 31 décembre 2017	Trimestre clos le 31 mars 2018
Immobilisations incorporelles	Juste valeur	Période d'amortissement		
Relations clients	64 000	15 ans	4 267	1 067
Accord de non-concurrence	3 000	5 ans	600	150
	67 000		4 867	1 217

La répartition provisoire du prix d'achat pour l'acquisition de CGOV est présentée à la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018.

4b) L'acquisition de CGOV a été financée au moyen d'un emprunt de 48 200 \$ au titre de la dette à long terme existante de la Société. L'ajustement de la charge d'intérêts découlant de la dette à long terme liée à l'entreprise acquise s'établit comme suit :

		Charge d'intérêts	
		Exercice clos le 31 décembre 2017	Trimestre clos le 31 mars 2018
Montant de la dette à long terme	Taux d'intérêt annuel		
48 200	3,65 %	1 759	440

4c) Comme les anciens associés de CGOV sont devenus des employés de Fiera Capital après l'acquisition, la charge de rémunération de CGOV a été rajustée dans les états financiers pro forma afin de rendre compte des coûts liés à la rémunération au sein de Fiera Capital.

4d) La charge d'impôt de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le trimestre clos le 31 mars 2018 a été majorée de 2 250 \$ et de 567 \$, respectivement, pour refléter l'impôt attribuable au résultat net de CGOV par application d'un taux d'impôt de 26,5 %. Des immobilisations incorporelles d'un montant de 48 200 \$ sont réputées déductibles aux fins de l'impôt.

4e) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé aux fins du calcul du résultat de base par action a été majoré de 4 617 783 actions, chiffre qui correspond aux actions émises inconditionnellement, tandis que le nombre utilisé aux fins du calcul du résultat dilué par action a été majoré de 5 541 561 actions, chiffre qui correspond au nombre total d'actions émises pour financer l'acquisition.

4f) La Société a engagé des frais d'acquisition d'environ 1 763 \$ pour faire l'acquisition de CGOV. Ces frais sont pris en compte dans les états financiers consolidés résumés pro forma de l'exercice clos le 31 décembre 2017.